

Vesoul, le 5 juillet 2022

ENGAGEMENTS COMPETITIONS DISTRICT

SAISON 2022/2023

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir noter que les engagements des compétitions « district » pour la saison 2022/2023 doivent être réalisés par le biais de Foot clubs. L'accès au logiciel Foot clubs pour les engagements sera ouvert **du 5 juillet 2022 au 31 juillet 2022 inclus** comme ci-dessous :

D) **SENIORS G :**

CHAMPIONNATS SENIORS : Départemental 1 – 2 – 3 et 4

COUPES SENIORS :

- Coupe de Haute-Saône
- Challenge du district
- Coupe niveaux départementaux 3 et 4

ATTENTION :

- Tous les clubs sont engagés obligatoirement en Coupe de Haute-Saône avec leur équipe 1 (à saisir sur foot clubs).
- Les clubs de niveau District ne peuvent pas s'engager en coupe régionale.
- Une équipe ne peut participer au maximum qu'à trois coupes parmi celles-ci (coupe de France, Haute-Saône, Challenge du District et Coupe niveaux départementaux 3 et 4).
- Toutes les équipes jouant en championnat de District peuvent participer au Challenge du District, par conséquent, un club peut engager plusieurs équipes.
- La coupe départementale niveaux 3 et 4 de District ne s'adresse qu'aux équipes premières des clubs engagés aux niveaux départementaux 3 et 4 (D3 et D4).

Rappel :

Une entente en catégorie seniors est possible dans les compétitions de District, à l'exception des deux divisions supérieures : Départemental 1 et Départemental 2. Cette équipe doit-être inscrite dans foot clubs par le club support en indiquant le terrain utilisé.

ATTENTION :

Le District adressera aux clubs le mardi 9/08/22 la liste des pré engagements réalisés sur foot clubs en fin de semaine 32.

A défaut de remarques de votre part avant le 11 août 2022, les engagements seront validés par le District lors de la commission organisation Compétitions du 11 août 2022.

La commission organisation compétitions se réunira le jeudi 11 août 2022 pour constituer définitivement les groupes seniors saison 2022/2023.

Le District fera parvenir par courriel en principe le vendredi 12/08 le Procès-verbal de la réunion du jeudi 11 août 2022.

II) JEU NES : FOOTBALL A 11 COMPÉTITIONS U18 et U15 :

A) CHAMPIONNAT :

- U18G :

Les équipes U18 sont considérées :

comme équipe numéro 2 pour les clubs ayant une équipe engagée en championnat Ligue parmi celles-ci (U18 – U17 – U16)

comme numéro 3 pour les clubs ayant deux équipes engagées en championnat Ligue parmi celles-ci (U18 – U17 – U16)

Important :

Les clubs doivent obligatoirement inscrire leurs équipes dans cette compétition sur foot club.

Le classement des équipes pouvant accéder au groupe D1 phase automne a été élaboré par la commission organisation compétitions du 28 juin 2022.

La constitution définitive du groupe D1 sera élaborée par la commission organisation compétitions du 13 août 2022 après reprise suite aux engagements réalisés au niveau Ligue et aux éventuels désistements.

Les clubs doivent obligatoirement inscrire leur équipe dans cette compétition sur foot club.

Le District adressera aux clubs la liste des pré engagements réalisés D2 – D3 sur foot clubs en fin de semaine 32.

L'organisation de cette compétition au niveau D2 et D3 restant liée au nombre d'équipes engagées, nous vous demandons de bien vouloir engager votre (ou vos) équipes en exprimant votre souhait entre D2 et D3, la décision finale appartenant à la commission.

A défaut de remarques avant le 12 août 2022, les engagements seront validés par la commission organisation Compétitions lors de sa réunion du samedi 13 août 2022, dont le PV paraîtra durant la semaine 33.

- U15G (football à 11) :

Les équipes U15 sont considérées :

comme équipe numéro 2 pour les clubs ayant une équipe engagée en championnat Ligue parmi celles-ci (U16 – U15 - U14).

comme équipe numéro 3 pour les clubs ayant deux équipes engagées en championnat Ligue parmi celles-ci (U16 –U15- U14).

Important :

Les clubs doivent obligatoirement inscrire leurs équipes dans cette compétition sur foot club.

Le classement des équipes pouvant accéder au groupe D1 phase automne a été élaboré par la commission organisation compétitions du 28 juin 2022.

La constitution définitive du groupe D1 sera élaborée par la commission organisation compétitions du 13 août 2022 après reprise suite aux engagements réalisés au niveau Ligue et aux éventuels désistements.

Les clubs doivent obligatoirement inscrire leur équipe dans cette compétition sur foot club.

Le District adressera aux clubs la liste des pré engagements réalisés D2 – D3 sur foot clubs en fin de semaine 32.

L'organisation de cette compétition au niveau D2 et D3 restant liée au nombre d'équipes engagées, nous vous demandons de bien vouloir engager votre (ou vos) équipes en exprimant votre souhait entre D2 et D3, la décision finale appartenant à la commission.

A défaut de remarques avant le 12 août 2022, les engagements seront validés par la commission organisation Compétitions lors de sa réunion du samedi 13 août 2022, dont le PV paraîtra durant la semaine 33.

B) COUPES :

- **Coupes Haute-Saône U18 - U15** : (concerne uniquement le football à 11)

Rappel :

- engagement obligatoire (à saisir sur foot clubs) de l'équipe première de la catégorie.
- une seule équipe parmi celles qui sont engagées en Ligue et en District

- **Challenge du District U18 – U15 :**

Réservé aux équipes engagées en championnat District, sur inscription uniquement (plusieurs équipes possible).

ATTENTION :

Le District adressera aux clubs la liste des pré engagements réalisés sur foot clubs durant la semaine 32

A défaut de remarques de votre part avant le 12 août 2022, les engagements seront validés par le District lors de la commission organisation Compétitions du 13 août 2022.

III) FOOTBALL JEUNES ANIMATION :

- U13 à 8
- U11 à 8

L'organisation de la saison restant liée au nombre d'équipes engagées, nous vous demandons de bien vouloir engager votre (ou vos) équipes dans la rubrique indiquée sur foot club par niveau (entre 1 et 4, le niveau 1 étant le plus élevé et le niveau 4 le plus faible).

- U9 à 5
- U7 à 4

Rappel :

En cas d'entente, l'équipe doit être inscrite dans foot clubs par le club support en indiquant le terrain utilisé.

- **FESTIVAL U13 (coupe) :**

Toutes les équipes U13 sont automatiquement engagées.

ATTENTION :

Le District adressera aux clubs la liste des pré engagements réalisés sur foot clubs durant la semaine 33.

A défaut de remarques de votre part avant le 22 août 2022, les engagements seront validés par le District lors de la commission organisation Compétitions du 23 août 2022.

IV) FOOTBALL FEMININ :

- Seniors F à 11
- Seniors féminines à 8
- Critérium loisirs F à 8 (participation des U15F aux Seniors F)
- U17 féminines à 11

Nous vous demandons de bien vouloir préciser 1^{er} ou 2^{ème} niveau (le niveau 1 étant le plus élevé et le niveau 2 le plus faible)

- U15 Féminines à 8

Nous vous demandons de bien vouloir préciser 1^{er} ou 2^{ème} niveau (le niveau 1 étant le plus élevé et le niveau 2 le plus faible)

- U13 Féminines à 8

Nous vous demandons de bien vouloir préciser 1^{er} ou 2^{ème} niveau (le niveau 1 étant le plus élevé et le niveau 2 le plus faible)

- U11 Féminines à 5
- U8 Féminines à 4

Les inscriptions seniors F à 11 (R2 et R1) et U18F à 11 s'effectuent en Ligue.

Rappel :

En cas d'entente, l'équipe doit être inscrite dans foot clubs par le club support en indiquant le terrain utilisé.

ATTENTION :

Le District adressera aux clubs la liste des pré engagements réalisés sur foot clubs durant la semaine 33.

A défaut de remarques de votre part avant le 22 août 2022, les engagements seront validés par le District lors de la commission organisation Compétitions du 23 août 2022.

V) **FUTSAL : FORMULE CHAMPIONNAT SUR TOUTE LA SAISON IROIS
CHAMPIONNAT U18 G :**

Les intentions d'engagements doivent être réalisées dès maintenant pour la saison 2022/23 :

- **Seniors G** : formule championnat District sur la phase automne 2022 (en principe 6 journées) en semaine et formule championnat District sur la phase printemps 2023 (6 journées).
- **U18 G** : 8 journées de championnat, 2 matches par période de vacances (tousaint – Noël – Février et avril).

Une organisation commune avec la Ligue de Bourgogne Franche-Comté est envisagée. Les inscriptions se font au niveau du District dans un 1^{er} temps.

- **U15 G** : 8 journées de championnat, 2 matches par période de vacances (tousaint – Noël – Février et avril).

ATTENTION :

Le District adressera aux clubs la liste des pré engagements réalisés sur foot clubs durant la semaine 33.

A défaut de remarques de votre part avant le 22 août 2022, les engagements seront validés par le District lors de la commission organisation Compétitions du 23 août 2022.

NB :

Pour les autres actions 2022/2023 (Futsal pratique associée période hivernale, football loisirs, futnet...), les informations liées aux inscriptions interviendront à partir du mois d'août 2022.

Les services administratifs se tiennent à votre disposition pour toute aide ou information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations sportives.

Le Président du District
Philippe PRUDHON

Le Directeur Administratif,
Raphaël TAVERDET

Merci du respect des calendriers et dates indiqués,

DESTINATAIRES : Clubs.

COPIE : Membres du Bureau

5 RUE LOUIS PAQUET – BP 50325 – 70006 VESOUL CEDEX
03.84.76.30.18 – secretariat@haute-saone.fff.fr